

## **REUNION DU 4 MARS 2020**

L'an deux mille vingt, le quatre du mois de mars, à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Laurent ALLANIC, maire, suite à la convocation du 27 février 2020.

### **Etaient présents :**

M. ALLANIC Laurent, M. VON EÜW Jérémy, M. LAMBERT Aurélien, Mme CHAMPY Françoise, M. SOULAIGRE Francis, Mme JOURDAIN Christiane, M. MARGOIL Bruno, Mme BACON-LHERMITE Sylvie, M. MASSON Yann, M. BOISSEAU Alexis, Mme TEYTAUD Audrey, Mme POCHEREAU Alexia, Mme VOINCHET Marie-Christine et Mme RENOUE Monique.

### **Absent :**

M. PITAT Daniel

***En vertu de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal :***

Madame CHAMPY Françoise

### **ORDRE DU JOUR :**

- Subventions 2020
- Compte de gestion du receveur 2019
- Compte administratif 2019
- Affectation du résultat de fonctionnement
- Budget 2020
- Compte de gestion du receveur 2019 du lotissement des Sentes
- Adhésions : CDPA, FREDON, ANPCEN, Fondation du Patrimoine, prévention routière
- Décisions
- Informations diverses

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du conseil municipal du 3 février 2020.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

<b>2020-008</b>	<b>SUBVENTIONS 2020</b>
-----------------	-------------------------

**EXPOSE DE MONSIEUR BRUNO MARGOIL**

Monsieur Bruno MARGOIL présente le tableau qui a été étudié par la commission vie associative, sports, loisirs puis par la commission générale qui s'est réunie le jeudi 27 février 2020.

Monsieur le maire apporte des compléments d'information concernant la subvention exceptionnelle de 100 € destinée à la société Image Nature pour la réalisation d'une suite au film de « Courjumelle ».

<b>ASSOCIATIONS OU AUTRES ORGANISMES</b>	<b>MONTANT</b>
ACPG-CATM	200 €
Amicale du Temps Passé	350 €
A nos Passions	200 €
Au Monde du Livre	200 €
Auto Passion 41	100 €
CASC	100 €
CE Procter et Gamble	150 €
Comité de jumelage	1 200 €
Comité des fêtes	500 €
Compagnie du Chêne Sacré	300 €
Gymnastique Volontaire	450 €
Harmonie Saint-Claude – Vineuil	1 000 €
Société de chasse	200 €
Société de pêche	500 €
USHSC	1 500 €
Association des secrétaires de mairie	60 €
Conciliateurs de Justice	70 €
Souvenir Français	50 €
Chantiers Jeunes de Vineuil	200 €
Société Image Nature	100 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Blois	50 €
Association des diplômés de la faculté de médecine de Tours	30 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 510 €</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la répartition des subventions proposées.

<b>Certifié conforme</b> <b>Compte tenu de la transmission en Préfecture le 10 mars 2020</b> <b>De l'affichage en date du 10 mars 2020</b>
--

<b>2020-009</b>	<b>COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR</b>
-----------------	---

Le compte de gestion est le document comptable confectionné par le trésorier. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, ordonnancées par le maire, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif, document comptable confectionné par le maire.

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Le compte de gestion de l'exercice 2019 établi par Mme Annick MENARD, trésorier de Bracieux, est en conformité avec le compte administratif dressé par le maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Certifié conforme**  
**Compte tenu de la transmission en Préfecture le mars 2020**  
**De l'affichage en date du 10 mars 2020**

**2020-010**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal doit élire son président.

Monsieur le maire s'étant retiré, Monsieur Jérémy VON EÜW est élu président à l'unanimité.

Il rappelle que le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses (mandats) et recettes (titres de recettes) du budget général ainsi que les résultats comptables de l'exercice 2019.

C'est un acte de consultation c'est-à-dire qu'il n'est pas possible à l'assemblée de modifier les sommes inscrites. Celui-ci est conforme à la balance générale des comptes fournie par Madame la Trésorière de Bracieux. Il s'établit comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019</b>	
Recettes réelles de l'exercice	1 724 021,13 €
Dépenses réelles de l'exercice	1 098 578,48 €
Excédent de fonctionnement	625 442,65 €
Report des résultats des exercices antérieurs	252 599,29 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2019 : excédent de</b>	<b>878 041,94 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT 2019</b>	
Recettes d'investissement	175 040,38 €
Dépenses d'investissement	551 339,99 €
Déficit de l'exercice	-376 299,61 €
Report des résultats des exercices antérieurs	398 709,85 €
Excédents de fonctionnement affectés	276 853,67 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2019 : excédent de</b>	<b>299 263,91 €</b>

En tenant compte les reports de certains programmes engagés	
Restes à réaliser reportés sur 2020 en recettes	0,00 €
Restes à réaliser reportés sur 2020 en dépenses	445 423,00 €
Résultat des restes à réaliser reportés en 2020	-445 423,00 €
<b>Résultat global de clôture de l'exercice 2019 : déficit de</b>	<b>-146 159,09 €</b>

Le président demande au conseil municipal de délibérer afin d'adopter le compte administratif 2019 du budget général.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, hors de la présence du maire, adopte à l'unanimité le compte administratif présenté.

<p><b>Certifié conforme</b>  <b>Compte tenu de la transmission en Préfecture le mars 2020</b>  <b>De l'affichage en date du 10 mars 2020</b></p>
--

<b>2020-011</b>	<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019</b>
-----------------	---

Le conseil municipal :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 878 041,94 €
- un excédent cumulé d'investissement de 299 263,91 €
- un solde déficitaire des reports de 445 423,00 €
- un déficit cumulé d'investissement comprenant le solde des restes à réaliser de 146 159,09 €

Constatant que le virement à la section d'investissement prévu au budget 2019 était de 657 181,29 €

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le maire, décide à l'unanimité, de se prononcer sur l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement 2019 du budget général. Il propose d'affecter le résultat comme suit :

1 – pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice 2019 y compris les restes à réaliser : crédit du compte 1068 sur BP 2020 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 146 159,09 €

2 – affectation complémentaire en réserves : crédit du compte 1068 sur BP 2020 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 731 882,85 €.

<p><b>Certifié conforme</b>  <b>Compte tenu de la transmission en Préfecture le mars 2020</b>  <b>De l'affichage en date du 10 mars 2020</b></p>
--

<b>2020-012</b>	<b>BUDGET 2020</b>
-----------------	--------------------

Monsieur le maire présente le budget général 2020 qui se résume comme suit :

- 1 169 132,00 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement
- 2 356 560,85 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement.

Il précise que suite à l'annulation de la classe de mer par le rectorat (en raison du risque de coronavirus), le budget a dû être modifié. La version présentée ce soir diffère donc légèrement des documents envoyés précédemment.

Il invite le conseil municipal à adopter le budget tel qu'il vient d'être présenté.

Le conseil municipal, après discussions, adopte à l'unanimité le budget 2020.

**Certifié conforme**  
**Compte tenu de la transmission en Préfecture le mars 2020**  
**De l'affichage en date du 10 mars 2020**

## 22H10 : Arrivée de M. Daniel PITAT

<b>2020-013</b>	<b>COMPTE DE GESTION 2019 DU LOTISSEMENT DES SENTES</b>
-----------------	---

Le compte de gestion est le document comptable confectionné par le trésorier. Il retrace les opérations ordonnancées par le Maire.

Vu la délibération du 2019-024 du 3 avril 2019 décidant de clôturer le budget annexe du lotissement des Sentes, de reverser l'excédent au budget principal et de transférer l'ensemble de l'actif et du passif du budget annexe au budget principal,

Constatant que le compte de gestion de l'exercice 2019 établi par Mme Annick MENARD, trésorier de Bracieux, a été remis à zéro,

Monsieur le maire demande que le conseil municipal se déclare sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2019 du lotissement des Sentes.

**Certifié conforme**  
**Compte tenu de la transmission en Préfecture le mars 2020**  
**De l'affichage en date du 10 mars 2020**

<b>2020-014</b>	<b>ADHESIONS 2020</b>
-----------------	-----------------------

Monsieur le maire présente au conseil les adhésions prévues pour l'année 2020

**CDPA** : L'action du Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir et Cher vise à sensibiliser le public sur les richesses communales qui font l'identité du Loir et Cher et attire l'attention des élus sur la conservation et la mise en valeur de ces richesses.

Montant de la cotisation : 181,00 au titre de l'année 2020.

Imputation au compte 6281 « cotisations diverses » du budget 2020.

**FREDON** : La FREDON Centre-Val de Loire aide les collectivités à préserver et à gérer leurs espaces publics, agit contre les espèces envahissantes végétales et animales, encourage les méthodes alternatives aux produits phytosanitaires.

Montant total de la cotisation : 278,30 € au titre l'année 2020, soit :

Adhésion 0,10 € par habitant = 178,30 €

Abonnement au programme de lutte collective contre les rongeurs aquatiques = 100,00 €

Imputation au compte 6281 « cotisations diverses » du budget 2020.

**ANPCEN** : Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes qui agit en faveur de la qualité de la nuit.

Montant de la cotisation : 150,00 € au titre de l'année 2020.

Imputation au compte 6281 « cotisations diverses » du budget 2020.

**FONDATION DU PATRIMOINE** : Fondation dédiée à la préservation, à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine local. Elle accompagne les particuliers, les collectivités et les associations dans les projets de restauration.

Montant de la cotisation : 120,00 € au titre de l'année 2020.

Imputation au compte 6281 « cotisations diverses » du budget 2020.

**PREVENTION ROUTIERE** : Association qui œuvre auprès des usagers de la route afin de réduire le nombre et la gravité des accidents et mène des animations de sensibilisation auprès des enfants dans la découverte des différents espaces de mobilité (route, pistes cyclables, piétons).

Montant de la cotisation : 110,00 € au titre de l'année 2020.

Imputation au compte 6281 « cotisations diverses » du budget 2020.

(Précédemment cette contribution était inscrite en subvention).

Approbation du conseil municipal à l'unanimité.

**Certifié conforme**  
**Compte tenu de la transmission en Préfecture le 10 mars 2020**  
**De l'affichage en date du 10 mars 2020**

**DECISIONS**

**Décisions relatives à la passation de bons de commandes, à la signature de contrats et marchés d'un montant supérieur à 500 € sur la période du 1<sup>er</sup> février au 2 mars 2020 :**

OBJET	FOURNISSEUR	Montant engagé TTC
Plants pour massifs dans les Sentes	LES JARDINS DE SOLOGNE	1 404,68 €
Spectacle pyrotechnique samedi 11 juillet	PYRO CONCEPT	2 695,00 €
Ecorces de peuplier pour massifs dans les Sentes	CUILLERIER	747,00 €
Réparation friteuse	EDCP	875,86 €

**Déclarations d'intention d'aliéner : 2020-003 – 2020-004 – 2020-006**

Par délégation du conseil municipal, le maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- Le bien 23, rue du Bon Levrault, cadastré AL 362, 767 et 768 de 1 801 m<sup>2</sup> appartenant à Mmes CHALUMEAU Nathalie et Céline
- Le bien 14, rue de l'Argenterie, cadastré AT 35, 36 et 37 de 1 605 m<sup>2</sup> appartenant M. et Mme LAMBERT Aurélien
- Le bien Chemin des Bassies, cadastré AL 263 de 185 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme LAVILLAT André.

**Tarif des activités de l'accueil de loisirs pendant les vacances d'hiver : 2020-005**

Dans le cadre des activités durant la semaine du 17 au 21 février 2020, le montant de la participation, en supplément du prix de journée, a été fixé à 3,00 € pour les interventions portant sur les animaux domestiques.

**INFORMATIONS DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION****Monsieur ALLANIC donne les informations suivantes :**

- Présentation des résultats des derniers contrôles sanitaires de l'eau réalisés par l'ARS : résultats conformes aux normes.  
M. Aurélien LAMBERT observe un mauvais goût de l'eau qui intervient de manière récurrente, remarque reprise par plusieurs élus.
- Présentation d'un courrier écrit conjointement avec le maire de Montlivault, à destination du SEBB, constatant l'augmentation significative de la participation financière à la charge de chaque commune (celle-ci a plus que doublé), alors qu'aucun entretien n'est plus réalisé, contrairement à ce qui se faisait précédemment avec le syndicat du Bas Cosson.
- Dans son courrier en date du 20 février 2020, le curateur du neveu de Mme DUBOIS, autorise la vente des terrains et bâtiments provenant de la succession de Mme DUBOIS.
- Réception d'un courrier de Monsieur le maire de Meisterschwanden confirmant que son conseil municipal maintient sa décision de désengagement du jumelage. Il informe qu'une association est en voie de constitution, association qui n'agirait pas sous l'égide de la municipalité et ne serait pas qualifiée de « jumelage municipal ». Le courrier a été transmis à la présidente du comité de jumelage de Saint-Claude-de-Diray.
- Concernant les logements appartenant à la communauté de communes du Grand Chambord, au-dessus des commerces, un nouvel expert a été nommé concernant les désordres affectant les carrelages.
- M. et Mme SUPPLIGEAU ont transmis leur boulangerie à M. et Mme LASNEAU. L'ouverture de la boulangerie est prévue le 5 mars.
- Evènements à venir :
  - Le 4 mars de 9h à 12h, collecte des bouchons aux ateliers municipaux
  - Le 4 mars de 13h à 18h, assemblée générale de l'Amicale du temps passé
  - Les 14 et 15 mars, accueil d'un groupe de scouts et guides de France à la maison des associations
  - Le 15 mars, élections municipales
  - Le 22 mars, élections municipales
  - Le 29 mars, bourse aux jouets, vêtements et puériculture de l'APE à la salle des fêtes
- Appel des restaurants du cœur qui recherchent des bénévoles pour assurer la collecte des 6, 7 et 8 mars ;
- La classe mer ayant été annulée par le rectorat, les familles vont être remboursées.
- Les résultats de l'étude sur la qualité de l'air à l'accueil de loisirs sont conformes aux normes. Le prochain contrôle concernera le restaurant scolaire en 2023.
- La communauté enseignante des écoles maternelle et élémentaire remercie la municipalité pour son soutien lors des différents projets menés pendant ces 6 dernières années ainsi que pour son aide matérielle (informatique, mobilier).

Monsieur le maire fait le bilan des 6 années écoulées et remercie les personnels, élus et associations pour le travail réalisé. Message joint en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

## RECAPITULATIF DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2020

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 février 2020

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteur
2020-008	Subventions 2020	M. le maire
2020-009	Compte de gestion 2019 du receveur	M. le maire
2020-010	Compte administratif 2019	M. Von Eüw
2020-011	Affectation du résultat de fonctionnement 2019	M. le maire
2020-012	Budget 2020	M. le maire
2020-013	Compte de gestion 2020 du lotissement des Sentes	M. le maire
2020-014	Adhésions 2020	M. le maire

N° d'ordre	Décisions	
	Bons de commande < à 500 € du 01.02.2020 au 02.03.2020	
2020-003 2020-004 2020-006	Déclaration d'intention d'aliéner	
2020-005	Tarif des activités de l'accueil de loisirs pendant les vacances d'hiver	

	Informations diverses	
	Contrôles sanitaires de l'eau réalisés par l'ARS	M. le maire
	Courrier à destination de M. le président du SEBB	
	Courrier du curateur du neveu de Mme DUBOIS	
	Fin du jumelage en 2021	
	Logements communautaires rue de Villechiche	
	Changement de propriétaires à la boulangerie	
	Evènements du mois de mars	
	Recherche de bénévoles pour la collecte nationale par les restaurants du cœur	M. Von Eüw
	Classe de mer de mars 2020 annulée	
	Contrôle de la qualité de l'air à l'accueil de loisirs	
	Remerciements des enseignants	M. le maire
	Message de remerciements de fin de mandat de M. le maire	

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer

Monsieur Laurent ALLANIC	
Monsieur Jérémy VON EÜW	
Monsieur Aurélien LAMBERT	
Madame Françoise CHAMPY	
Monsieur Francis SOULAIGRE	
Madame Christiane JOURDAIN	
Monsieur Bruno MARGOIL	
Madame Sylvie BACON LHERMITE	
Monsieur Yann MASSON	
Monsieur Alexis BOISSEAU	
Madame Audrey TEYTAUD	
Madame Alexia POCHEREAU	
Madame Marie-Christine VOINCHET	
Madame Monique RENOÜ	
Monsieur Daniel PITAT	